

Site de Saint Omer
Formation par apprentissage
Formation certifiante de niveau 4
Formation en blocs de compétences

**Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sports (BPJEPS)
Spécialité « Educateur Sportif » mention « Activités Physiques pour Tous »**

Public :

Personne souhaitant se former à l'animation des activités physiques et sportives souhaitant intervenir dans une structure privée ou publique.

Objectifs visés :

- Être capable de **mettre en œuvre un projet d'animation** s'inscrivant dans le projet de la structure.
- Être capable d'**encadrer tous publics** dans tous lieux.
- Être capable de **concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage** dans les trois domaines d'activités.
- Être capable de **conduire des actions d'animation visant la découverte, la sensibilisation ou l'initiation** de pratiques physiques ou sportives dans les trois domaines d'activités.
- Être capable d'**assurer la sécurité** des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratiques.
- Être capable de **participer** au fonctionnement de la structure.

Conditions d'admission, prérequis :

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

1) être titulaire de l'une des attestations de réussite à la formation relative au secourisme suivantes :

- à minima « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou équivalent

- ou « certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) en cours de validité, assortie de l'attestation de formation continue en cours de validité;

2) satisfaire à des tests d'exigences préalables.

Modalités d'accès :

Satisfaire à des tests d'exigences préalables (TEP) et aux tests de sélection

Délais d'accès :

Année scolaire (1/09 au 31/08)

Durée de l'action et modalités d'alternance :

1 an.

630 heures en centre de formation et 977 heures en entreprise.

Modalités et moyens pédagogiques :

Une formation basée sur des pratiques professionnelles : assurée par des formateurs techniques ainsi que des professionnels de la branche (apport théorique, étude de cas, etc.).

Un accompagnement personnalisé :

- individualisation des parcours (selon test de positionnement, VAA, VAE),
- accompagnement de chaque stagiaire par le référent de la formation,
- accompagnement possible par un formateur référent des personnes en situation de handicap et/ou en difficulté.

Des locaux adaptés :

- Un établissement à taille humaine,
- centre De Ressources,
- salles informatiques,
- des plateaux techniques en collaboration avec les collectivités municipales
- accès PMR.

Contenu de la formation :

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme

UC4 : Mobiliser les techniques des activités physiques pour tous pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'apprentissage

Dispositif d'évaluation de l'action :

Évaluations des unités capitalisables organisées selon le référentiel de certification et les épreuves indiquées dans les annexes II et III de arrêté du diplôme mention « activités physiques pour tous ».

Validation du diplôme :

Validation des 4 capacités du BP JEPS.

Les UC obtenues restent valables à vie jusqu'à l'obtention de la totalité du diplôme.

Tarifs :

Nous consulter.

Financements :

Formation gratuite par apprentissage.

Prise en charge OPCO

Rémunération :

L'apprenti perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du SMIC selon son âge.

Nous consulter.

Débouchés :

Travailler dans :

- Les centres sportifs et structures privées
- Les associations ou clubs sportifs
- Le service des sports des municipalités
- Le tourisme
- Les secteurs des indépendants

Poursuite de formation possible :

DEJEPS

Contact :

Lionel SAVREUX, coordonnateur de la formation – lionel.savreux@educagri.fr

Secrétariat : cfa.saint-omer@educagri.fr – tel : 03 2111 54 70.

Renseignements pratiques :

- Restauration.
- Lignes de bus, gare SNCF.

Les taux de réussite aux examens de la session précédente : nouvelle formation 2022

Les taux d'insertion professionnelle de la session précédente : nouvelle formation 2022